

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Apprenez les bons réflexes !





LES INONDATIONS



AVANT



S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- ◆ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- ◆ Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux...
- ◆ Amarrer les cuves
- ◆ Repérer les stationnements hors zone inondable

PENDANT



SE METTRE À L'ABRI

- ◆ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- ◆ Ne pas s'engager sur une route inondée
- ◆ Se réfugier en point haut préalablement repéré (étages)
- ◆ Signaler votre présence et attendre les secours

APRÈS



RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Aérer
- ◆ Désinfecter à l'eau de javel
- ◆ Chauffer dès que possible
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



AVANT



PENDANT

AVANT



S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT



SE METTRE À L'ABRI

- ◆ Fuir latéralement
- ◆ Ne pas revenir sur ses pas
- ◆ Gagner un point en hauteur
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ◆ Dans un bâtiment s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

APRÈS

APRÈS



RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué
- ◆ Après accords des autorités, évaluer les dégâts et dangers

LES RISQUES CLIMATIQUES



EN CAS DE CANICULE

- ◆ Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- ◆ Fermer volets et fenêtres pour maintenir la fraîcheur
- ◆ Prendre et donner des nouvelles à son entourage
- ◆ Boire environ 1.5 L d'eau par jour
- ◆ Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- ◆ Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- ◆ Ne pas consommer d'alcool ou de boissons trop sucrées



EN CAS DE NEIGE

- ◆ Eviter de vous déplacer
- ◆ Protéger les installations contre le gel
- ◆ Maintenir une ventilation à votre domicile ou en voiture
- ◆ A l'arrêt ne pas laisser allumer le moteur de la voiture

EN CAS DE GRANDS VENTS

- ◆ Eviter tout déplacement surtout dans les massifs forestiers
- ◆ Fermez vos volets et écoutez la radio
- ◆ Prévoyez des moyens pour vous éclairer et faites une réserve d'eau
- ◆ Ne pas aller sur les toitures

LES SÉISMES



AVANT

→ S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- ◆ Fixer les appareils et les meubles lourds

PENDANT

→ SE METTRE À L'ABRI

A l'intérieur :

- ◆ Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur :

- ◆ Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

En voiture :

- ◆ S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ◆ Se protéger la tête avec les bras
- ◆ Ne pas allumer de flamme

→ RESPECTER LES CONSIGNES

Après la première secousse :

- ◆ Se méfier des répliques car il peut y avoir d'autres secousses
- ◆ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- ◆ Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz
- ◆ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)

APRÈS



LES FEUX DE FORÊT



AVANT → S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- ◆ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ◆ Réaliser le débroussaillage réglementaire
- ◆ Balayer sa toiture
- ◆ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

PENDANT → SE METTRE À L'ABRI

SI VOUS ÊTES TÉMOIN
D'UN DÉPART DE FEU :

- ◆ Informer les pompiers (18 ou 112 portable)

DANS LA NATURE :

- ◆ S'éloigner dos au vent
- ◆ Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- ◆ A pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- ◆ Ne pas sortir de votre voiture
- ◆ Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- ◆ Occulter les aérations avec des linges humides
- ◆ Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

APRÈS → RESPECTER LES CONSIGNES

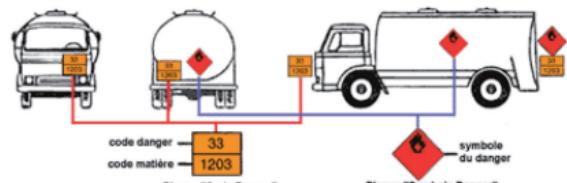
- ◆ Inspecter l'habitation et éteindre les foyers résiduels

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



→ SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Connaitre les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.



→ SE METTRE À L'ABRI

Si on est témoin d'un accident :

- ◆ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte :

- ◆ Préciser si possible le lieu exact
- ◆ Le moyen de transport
- ◆ La présence ou non de victimes.
- ◆ La nature du sinistre
- ◆ Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite de produit :

- ◆ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- ◆ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ◆ Ne pas fumer
- ◆ Quitter la zone de l'accident
- ◆ En cas de picotement ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé

→ RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri

LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS



METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger.

Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les services de secours.

Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



FEU DE FORêt

Fermez volets, portes et fenêtres. Calefeutrer avec des linge mouillés.



INONDATION

Montez à pied dans les étages.



SÉISME

Abritez-vous sous un meuble solide.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Éloignez-vous de la zone dangereuse.



INSTALLATION CLASSÉE

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



ÉCOUTEZ LES CONSIGNES GÉNÉRALES

 N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

COORDONNÉES UTILES



Mairie de Saint-André de la Roche :

T. 04 93 27 71 00

Police Municipale :

T. 04 93 27 68 30

Préfecture des Alpes-Maritimes :

T. 04 93 72 20 00

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Site de la mairie de Saint-André de la Roche :

www.saintandredelarochefr

Site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.risquesmajeursfr

Site de la Préfecture des Alpes-Maritimes

www.alpes-maritimes.gouv.fr

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.cypres.org

Pour télécharger la version complète du **DICRIM**, rendez-vous sur le site :

www.saintandredelarochefr

